

Séance du mercredi 20 septembre 2023

Le 20 septembre 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 13 septembre 2023, par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

Etaient présents : Mr LACARRIERE Christian, Mme ALAZARD Dominique, Mr AURIERES Frank, Mmes BELAUBRE Brigitte, FABRE Régine, Mrs GAGNE François, LABORIE Nicolas, LAURISSERGUES Julien, Mmes LAVEST Anne, LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

Absents excusés : FABRE Régine, GAGNE François (procuration à LACARRIERE Christian), LABORIE Nicolas (procuration à Anne LAVEST)

Secrétaires de séance : LHERITIER Nathalie et LAVEST Anne

Ordre du jour :

- Délibération pour le dossier de demande de subvention « Fonds Vert » pour la centrale photovoltaïque
- Délibération pour le réajustement de la longueur de la voirie communale
- Décision modificative pour budgétiser les dépenses nouvelles cantine et école (matériel de cuisine, interphone....)
- Local technique : point sur les demandes de subvention DETR et Région
- DETR DSIL 2024
- Clos des Erables : *Projet de construction d'un ou deux pavillons locatifs par Cantal Habitat
*Installation des récupérateurs d'eau de pluie
- Point sur la chaufferie bois
- Point sur l'Ecole
- Limitation de l'usage de l'eau
- Questions diverses : *Eclairage public
*Enfouissement des réseaux secs
*Salle polyvalente
*CIT (Cantal Ingénierie et Territoire)

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération pour le contrat de travail de l'agent chargé du ménage de l'école et la garderie en raison du réaménagement de son temps de travail. Cette demande est acceptée.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 2 août 2023. Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu sera donc signé.

OBJET : Réorganisation des services de la cantine scolaire

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet, pour la commune de Roumégoux, de réaliser les repas pour l'école de Cayrols dès la rentrée de septembre 2023.

Au vu de la réorganisation des services de la cantine, fin août, pour la préparation des repas des écoles du RPI Roumégoux / Cayrols, il les informe que les emplois du temps des agents chargés de la cantine et de la garderie et de l'entretien des locaux école et mairie ont dû être modifiés.

Il y a lieu de libérer du temps à l'employée en charge de la préparation des repas, sur son temps affecté à la garderie scolaire, à savoir 3 matins sur la semaine à raison de 1h30 par matinée soient 4h50, ce qui ne modifie pas son temps de travail hebdomadaire.

L'emploi du temps de la personne effectuant le ménage des locaux Mairie et Ecole sera modifié par la création de 3 matins de garderie de 7h30 à 9h00 soient 4h50 hebdomadaire. Son temps de travail annualisé passe ainsi de 5h40 à 9h hebdomadaires.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent cette proposition,
- Dit que les crédits sont prévus au budget de la commune,
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

Ainsi fait et délibéré

Dans le cadre de cette réorganisation il convient également de tenir compte des directives de l'Inspectrice Académique : il y a lieu d'installer un interphone à l'entrée de la cour d'école dans le cadre du « plan vigipirate », ou de fermer la cours à clé.

Une communication sera à faire en ce sens, et les codes d'accès et ou clé seront également transmis à la locataire du logement au-dessus de l'école.

OBJET : Délibération pour le dossier de demande de subvention « Fonds Vert » pour la centrale photovoltaïque

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la salle polyvalente.

Il les informe qu'une demande de subvention peut être faite dans le cadre du Fonds Vert, sur la base de l'étude réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie qui s'élève à 37 200 TTC, frais d'études compris, à hauteur de 20 %.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- acceptent cette demande,
- disent que les crédits sont inscrits au Budget Primitif de la Commune,
- autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches et signer les documents relatifs à ce dossier, dans le cadre du Fonds Vert.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Délibération pour le réajustement de la longueur de la voirie communale

N'ayant toujours pas les éléments, cette délibération sera reportée à une réunion ultérieure.

Pour rappel, les parties communales, revêtues ou non, doivent être classées dans le domaine communal ce qui permet d'obtenir des dotations de l'état complémentaires.

OBJET : DM 3 : Dépenses en matériel nécessaire à la réorganisation de la cantine scolaire et à l'installation d'un interphone

Monsieur Le Maire indique que, suite à la réorganisation des services de la cantine scolaire, il y a lieu d'acheter un autocuiseur et un robot plus grand et plus performant, pour une meilleure gestion du temps dans le cadre de la préparation des repas des écoles du RPI Cayrols/Roumégoux, pour un montant de 900 Euros environ.

Il leur rappelle également la demande de l'inspectrice de l'Education nationale quant à l'installation d'un interphone à l'entrée de la cour de l'école, dans le cadre du « Plan Vigipirate » ; l'acquisition et l'installation se chiffrent environ à 1500 Euros.

Il leur propose de prendre ces crédits sur l'opération « Local Communal », pour un montant de 3 000 Euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Acceptent cette proposition,
- Dit que cette somme sera prise sur le compte 21351 de l'opération 10021 « Local Technique » au profit du compte 2188, « Opération Non Individualisée »
- Autorisent Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce virement de crédit de 3000.00 Euros

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Local technique : point sur les demandes de subvention DETR et Région

Le Cabinet d'Architectes Métaphore a réalisé un chiffrage.

Un courrier sera à envoyer à la Préfecture, avec copie à Monsieur Le Sénateur Bernard DELCROS, pour leur rappeler qu'une subvention avait été accordée à hauteur de 30 %, dans le cadre de la DETR 2023, et demander le report sur l'année 2024.

En ce qui concerne la subvention de la Région, il est nécessaire de lancer la consultation, et c'est sur la base des devis obtenus que la Région se prononcera sur le montant de la subvention accordée. Les marchés seront signés ensuite.

Une demande de report de la première DETR 2022 sera adressée à la Préfecture afin de pouvoir démarrer le chantier rapidement : phase de désamiantage de la toiture.

OBJET : DETR DSIL 2024

Monsieur Le Maire indique qu'il faut dès à présent travailler sur la demande de subvention au titre de la DETR – DESIL 2024. Il faut donc, en interne, réfléchir à la priorisation des projets de la commune :

- la création d'une passerelle à l'arrière du bâtiment mairie-école, pour un accès indépendant aux logements communaux,
- le projet de la maison « Lecadet », s'interroger sur le maintien du projet initial en gîte de grande capacité
- l'aménagement du « Pré Monsieur »

OBJET : Clos des Erables

Un permis de construire est déposé par le constructeur « Maisons Partout » sur le lot n°5.

Une réflexion est en cours sur un projet de construction d'un ou deux pavillons par « Cantal Habitat » dans le cadre du dispositif VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement). Sur le principe, le terrain est vendu par la commune à un promoteur qui construit et revend à Cantal habitat, celui-ci loue ensuite et peut revendre à son tour à un particulier. La commune est d'accord sur le principe.

La question de l'étude de sol s'est posée lors du dépôt du premier permis de construire ; à priori cette étude est obligatoire en fonction du type de sol. Nous ne serions pas concernés sur ce terrain.

Récupérateurs d'eau de pluie : Cet équipement est subventionnable par le Syndicat Mixte du Célé/Lot Médián. Une demande est en cours pour les lots du « Clos des Erables » (contenance de 5 000 litres) et le local technique (10 000 litres).

2 solutions s'offrent à la commune :

- Une subvention à 80% pour la fourniture et la pose immédiate de ces cuves, au risque de dégâts (casse) lors des travaux de construction des habitations.
- Une subvention moindre, et dont le taux est à définir, avec l'installation de la cuve lors des travaux de construction ; le problème de stockage de ces récupérateurs se pose alors.

OBJET : Point sur la chaufferie

Les travaux de plomberie devraient se terminer en septembre.

La réception des travaux est prévue fin octobre.

OBJET : Ecole

*Fonctionnement de la cantine : 41 repas enfants et 3 repas adultes sont confectionnés chaque jour par la Commune de Roumégoux. La Commune de Cayrols vient chercher ses repas en fin de matinée dans des containers prévus à cet effet.

Une convention sera établie entre les deux communes, la commune de Roumégoux facturera 6.50 euros par repas à la Commune de Cayrols, à chaque période de vacances.

Une délibération est prise par la commune de Cayrols pour valider ce nouveau mode de fonctionnement.

*Rentrée : 42 élèves sont présents sur le RPI Cayrols Roumégoux : 20 à Roumégoux répartis entre les GS, CP, CE1 et CE2 et 22 à Cayrols pour les CM1 et CM2. Un service civique été signé à la rentrée pour l'Ecole de Roumégoux. L'agent d'animation, au vu de nombre de niveaux, sera plus présente à Roumégoux qu'à Cayrols.

*Consignes de l'Inspection Académique concernant la sécurisation des locaux scolaires : Suite à l'installation de l'interphone, une clé sera remise aux locataires, il n'y a pas de code.

OBJET : Usage de l'eau

Au vu du déficit pluviométrique, nous somme en situation de crise au moins jusqu'à fin octobre. Les arrêtés préfectoraux sont mis à jour régulièrement, affichés et publiée sur les réseaux sociaux.

OBJET : Questions diverses

*Eclairage public : Certaines lampes sont éteintes sur le Chemin de La Pendarie. Une demande de dépannage est à faire.

*Enfouissement des réseaux secs : Le chantier suit son cours sur le secteur de Bruéjouis.

*Salle polyvalente : Un groupe de travail a élaboré un règlement pour 2024. Une séance nettoyage (A partir de la séance de nettoyage) : Une séance de nettoyage des tables, chaises, agencement du mobilier, création d'une fiche technique pour l'utilisation de la sono, est prévue le Dimanche 26 Novembre prochain avec les élus du Conseil Municipal. Un repas sera pris en commun à midi (de type auberge espagnole). Chaque participant pourra amener un plat ou une boisson, de manière à partager un moment de convivialité avec l'ensemble des élus participant à cette journée de travail.

*CIT (Cantal Ingénierie et Territoire) : Cet organisme départemental vient en aide aux communes via la signature de convention dans différents domaines : voirie (en remplacement des services de l'état, défaillants), école (service informatique), de l'eau (nouvelles obligations pour 2026). Une convention est signée par objet.

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE
(procuration à LACARRIERE Christian)

Frank AURIERES

Brigitte BELAUBRE

~~Régine FABRE~~

Nicolas LABORIE
(procuration à Anne LAVEST)

Julien LAURISSERGUES

Nathalie LHERITIER

Karine ROQUES